

Règlement du Trail Bourguésan 2014

Ce règlement a été réalisé conformément aux règlements de la commission nationale des courses hors stade de la F.F.A.

Le Trail 23km

Pour les coureurs engagés sur cette épreuve en une seule boucle, un temps limite de chronométrage sera fixé à 3h30 et des barrières horaires seront installées sur le parcours. Les coureurs passant après le temps imparti se verront retirer leur puce électronique. Ils garderont leur dossard et pourront néanmoins terminer le parcours, mais ils ne seront pas classés.

Epreuve ouverte à partir de la catégorie Juniors (1997-->)

Départ et arrivée au Parc Pradelle.

Heure de départ : 9h00

2 points de ravitaillement et un point de ravitaillement en eau sont prévus sur ce parcours.

Équipement conseillé pour le Trail : camelback ou réserve d'eau de 50cl, dose(s) de produit sucré, sifflet (en vente sur place), téléphone portable (en état de marche !), vêtement chaud ou couverture de survie.

La Course Urba-Nature 10km

Pour les coureurs engagés pour les 3 boucles, un temps limite de chronométrage sera fixé à 1h30. Les coureurs qui auront dépassé le temps imparti ne feront plus partie de la course.

Epreuve ouverte à partir de la catégorie Cadets (1999-->)

Départ et arrivée au Parc Pradelle.

Heure de départ : 9h10

1 point de ravitaillement est prévu sur ce parcours.

L'Option découverte

Une « option découverte » est proposée sur le parcours Urba-Nature, ainsi les participants auront la possibilité de ne faire qu'une ou deux boucle(s) du parcours en mode Découverte, avec une allure libre.

Ils porteront un dossard différencié et ne seront pas soumis au chronométrage. Pour « l'option découverte » il n'est pas obligatoire de posséder un certificat médical ni licence, etc...

Engagement

Pour participer à ces épreuves (sauf option découverte), il est obligatoire que chaque concurrent soit titulaire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou d'une licence de Triathlon, de Course d'Orientation ou de Pentathlon Moderne en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS, la FFSU ou l'UGSEL (l'inscription étant faite par les établissements scolaires), en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les mineurs devront fournir l'autorisation parentale signée. Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur comme justificatifs en cas d'accident.

Chronométrage

Pour assurer le chronométrage de chaque épreuve, une puce électronique sera remise à chaque concurrent (sauf Option Découverte) : elle devra être fixée impérativement à une chaussure afin de permettre le chronométrage et sera obligatoirement restituée à l'organisation dès la ligne d'arrivée franchie. Chaque puce non rendue sera facturée 10€.

Retrait des dossards

- le samedi après midi 1^{er} novembre 2014 au parc Pradelle à Bourg-Saint-Andéol à partir de 15 h et jusqu'à 19 h 00
- le dimanche 2 novembre 2014 au parc Pradelle à Bourg-Saint-Andéol à partir de 7 h et jusqu'à 8 h 30.

Pour chaque épreuve, le dossard est obligatoire. Il sera fixé sur la poitrine ou sur le ventre. Le numéro doit rester visible.

Responsabilité

Assurances responsabilité civile. Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile, celles des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation de la manifestation (salariés ou bénévoles) auprès de : «GMF – La Sauvegarde ».

Il est expressément indiqué que chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas il ne pourra faire valoir vis à vis des organisateurs des droits à des dommages et intérêts ou autre indemnité au titre des dommages ou blessures résultant de sa participation au TRAIL BOURGUÉSAN.

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Récompenses

- Aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch des deux épreuves.
- Aux premiers de chaque catégorie.

Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

Le Challenge Jean-Claude Paquet, en souvenir de notre ancien Président, récompensera l'association la plus représentée.

Règle générale

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, balisage par rubalise, fléchage au sol. Pas de kilométrage affiché sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours.

Aucun suiveur (à pied, à vélo ou sur engin motorisé...) ne sera toléré sur les parcours.

Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

Pour sa participation au TRAIL BOURGUÉSAN, chaque concurrent autorise expressément le comité d'organisation à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive dans le cadre de cette course.

La participation au TRAIL BOURGUÉSAN implique l'acceptation expresse du présent règlement par la signature du concurrent sur le bulletin d'inscription.